



Auto-école Gérard
200 av noel verlaque
83500 La seyne-sur-mer
04.94.94.61.17
aecolegerard@gmail.com

Agrément préfectoral : E0308309570

Siret : 44122626300016

Code NAF : 8553 Z

Programme de formation à la catégorie A2 du permis de conduire

1) Préambule

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) Les pré-requis

- avoir 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière 2è niveau (ASSR 2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).

3) Le public visé

Tous publics

4) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

5) Le programme de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) par des cours de code sur les thèmes :
 - équipements de protection et de sécurité
 - mécanique et équipements de sécurité
 - le conducteur
 - la loi et la circulation routière
 - route et risques
 - les autres usagers de la route
 - notions diverses
 - porter secours
 - respect de l'environnement

Programme de formation détaillé

Compétences générales	Compétences
<p>1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation <i>Formation pratique hors circulation sur lieu privé</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard ● Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord ● Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur) ● Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité. ● Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances. ● Monter et rétrograder les rapports de vitesse ● Maîtriser la réalisation d'un freinage ● Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité ● Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (avec et sans passager) ● Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique) ● Maîtriser les techniques d'inclinaison ● Réaliser un freinage d'urgence
<p>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales <i>Formation pratique dans des conditions normales de circulation en agglomération de taille moyenne.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues) ● Connaître et respecter les règles de circulation ● Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation ● Adapter l'allure aux situations ● Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité ● Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité ● Tourner à droite et à gauche en agglomération ● Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire ● Franchir les ronds points et les carrefours à sens giratoire
<p>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers <i>Formation pratique hors agglomération sur voie rapide et en agglomération en circulation dense</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer et maintenir les distances de sécurité ● Croiser, dépasser et être dépassé ● Négocier les virages de la façon la plus sécurisante ● Communiquer avec les autres usagers ● Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie ● Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible ● S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide ● Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense ● Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Formation pratique sur tous types de routes.

L'acquisition de l'autonomie s'effectue par des exercices pratiques en autonomie durant les cours.

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes, et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'éco-conduite

6) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique moto

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Le code est valable 5 ans.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 10 minutes** qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente avec et sans passager et à allure normale avec freinage et évitement)
- **Une épreuve en circulation de 40 minutes** si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen.

7) Les séquences hors-circulation

Les séquences hors circulation s'effectuent sur la piste privée de l'auto-école qui se situe à 15 minutes environ à l'adresse suivante. :

3AG Recyclage
535 Boulevard de l'Europe
83500 La Seyne-sur-mer

Le nombre maximum d'élèves est de 3.

Les heures de formation débutent au départ de l'auto-école.